

Pourquoi choisir la Section Européenne Espagnol ?

Pourquoi choisir la Section Européenne Espagnol ? Parler couramment l'espagnol, c'est se préparer pour l'avenir. L'espagnol est l'une des langues les plus parlées au monde. Alors n'hésite pas !

Pourquoi choisir la Section Européenne Espagnol ?

Parler couramment l'espagnol, c'est se préparer pour l'avenir. L'espagnol est l'une des langues les plus parlées au monde. Elle est actuellement utilisée par près de 400 millions de personnes. Son expansion aux États-Unis est constante. S'exprimer en espagnol avec aisance et le comprendre sans difficulté, c'est se donner les moyens de communiquer avec les habitants de nombreux pays.

Au baccalauréat, c'est la possibilité d'obtenir la « MENTION EUROPÉENNE » reconnue au niveau européen.

La mention facilite l'accès aux universités étrangères notamment grâce à la reconnaissance du niveau de langue B1 obtenu dans le cadre de la certification en langues proposée aux élèves des sections européennes .



Un bon niveau en espagnol et au bagage culturel, c'est un atout de premier choix en vue

- Des classes préparatoires aux Grandes Écoles.
- Des Instituts d'Études politiques (IEP).
- Des BTS Commerce ou Tourisme

La mention européenne est la garantie pour un employeur d'un niveau de langue réel.

La section européenne d'espagnol s'adresse à **des élèves motivés et intéressés par la langue espagnole et la culture hispanique et hispano-américaine, d'un bon niveau de langue, désireux d'approfondir les connaissances acquises au collège.**

Le dynamisme est une qualité très importante dans des cours qui vont régulièrement privilégier la pratique de l'oral.

Organisation du cursus

Pendant trois ans, de la seconde à la terminale, l'option européenne permet :

- De suivre une heure hebdomadaire d'une discipline non linguistique (DNL) effectuée en langue étrangère (Au lycée F. FANON la discipline non linguistique en espagnol (DNL) est les Mathématiques).
- De bénéficier d'un renforcement de l'horaire du cours d'espagnol.
- D'être dans une classe d'élèves motivés qui avancent à un rythme plus soutenu.

De plus, au cours de ces trois années, l'organisation d'activités dynamise le travail de cette **section espagnole**.

Au baccalauréat, un oral spécifique permet d'évaluer les compétences acquises au sein de la section, et de valider la "**mention européenne**" qui figurera sur le diplôme.

Quelles sont les conditions pour obtenir la "MENTION EUROPÉENNE" espagnol sur le diplôme du Baccalauréat*?



Deux conditions doivent être réunies :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à **12 sur 20** à l'épreuve du premier groupe **en espagnol**.
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à **10 sur 20** à l'**oral de DNL** (Maths en espagnol).

Au baccalauréat, le candidat peut faire prendre en compte cette évaluation spécifique dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

En quoi consiste l'évaluation spécifique en DNL ?

- Pour 20 % : une note de contrôle continu en section européenne attribuée à la fin de la terminale par le professeur d'espagnol et le professeur de Mathématiques.
- Pour 80 % : oral de DNL (discipline non linguistique).

N'hésitez plus et inscrivez-vous !